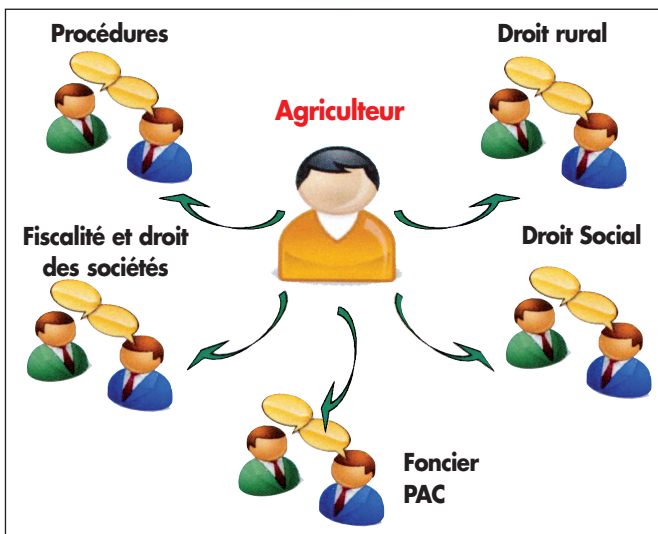


POURQUOI FAIRE APPEL À FDSEA CONSEIL ?

- ➡ Pour bénéficier des services personnalisés et de conseils pointus permettant d'optimiser la gestion de votre exploitation.
- ➡ Pour bénéficier de meilleurs prix : remise forfaitaire de 40 % pour tout agriculteur syndiqué
- ➡ Pour trouver le bon renseignement au bon moment.

**Demander un rendez-vous
avec nos conseillers juridiques**



A titre d'exemple pour les adhérents

DROIT RURAL et PROCEDURES

- Bail rural sous seing privé.....à partir de **69,00 € HT**
- Dossier DPUà partir de **69,00 € HT**
- Rédaction congé/repriseà partir de **141,00 € HT**
- Calcul du fermage **10,50 € HT**
- Rédaction d'un protocole d'accord **210,00 € HT**

LE DROIT DES SOCIETES

- Création de sociétéà partir de **1 410,00 € HT**
- Mise à jour de statuts.....à partir de **105,00 € HT**
- Constitution d'un article 24à partir de **69,00 € HT**

LE DROIT DU TRAVAIL

- Contrat CDI **51,00 € HT**
- Fiche de paie (abonnement pour une année avec déclarations trimestrielles) **192,00 € HT**
- Procédure de licenciementà partir de **210,00 € HT**
- Jugement aux prud'hommes **456,00 € HT**

**Tarifs 2009 à titre d'exemple, tenant compte de la remise appliquée aux agriculteurs syndiqués à la Fdsea de la Somme.*

**Fdsea Conseil est ouvert à tous les agriculteurs de la Somme.*

ENSEMBLE ALLONS PLUS LOIN AVEC



UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES

➡ **Compétence**

➡ **Qualité**

➡ **Disponibilité**

➡ **Réactivité**

➡ **Clarté**

LE SAVOIR FAIRE JURIDIQUE ET LE FAIRE SAVOIR...



19, bis rue Alexandre Dumas
80096 AMIENS Cedex 3
Tél. : **03 22 53 30 31** - Fax : 03 22 53 30 51
Internet : **www.fdsea80.fr**

Le mot du Président.



Depuis sa création, la Fdsea de la Somme a proposé des conseils à vous, ses adhérents, sous forme de prestations de services. Du domaine juridique uniquement au début, l'offre s'est enrichie au fil des années avec la fiscalité et la main d'œuvre. Aujourd'hui, elle concerne également le conseil en environnement et en aménagement du territoire.

Mais ces offres de services n'étaient pas suffisamment organisées ou clairement présentées et vous n'aviez pas forcément connaissance de leur existence.

De plus, nous avons bien conscience qu'il ne serait pas juste que la cotisation syndicale de tous finance des services parfois très pointus à une minorité d'exploitants. Ce serait contraire à l'objectif recherché et à nos valeurs.

Après trois ans de réflexion, vos élus ont créé Fdsea Conseil dont la mise en place a été décidée pour le 1^{er} janvier 2009. Les services proposés par Fdsea Conseil ont été soigneusement établis par les conseillers juridiques de la Fdsea ainsi que le coût de chaque prestation. C'est aujourd'hui une offre de services bien structurée qui est proposée à tous les agriculteurs de la Somme.

Dès le lancement de Fdsea Conseil, nous avons tenu à ce que vous, adhérents de la Fdsea, vous ayez toujours un accès gratuit au conseil qui vous est dû et que vous bénéficiiez d'une réduction significative de 40 % sur les tarifs de Fdsea Conseil dont vous trouverez des extraits dans les pages qui suivent.

Il ne doit y avoir aucune ambiguïté entre nous. La rédaction d'actes officiels quels qu'ils soient a un coût dont nous devons tenir compte. En affichant nos tarifs en toute transparence, la Fdsea de la Somme, grâce à Fdsea Conseil, se donne les moyens humains d'être plus proche des agriculteurs, de s'adapter en permanence à leurs nouveaux besoins, et de mieux y répondre.

Les conseillers juridiques sont à votre service. N'hésitez pas à les solliciter pour vous accompagner dans vos démarches !

Le Président
Christophe Buisset

UNE EQUIPE DE CONSEILLERS JURIDIQUES

A votre service...

DROIT RURAL

Contact : **Laurent Janocka** au 03 22 53 30 25
laurent.janocka@fdsea80.fr

→ BAUX

- Rédaction de baux ruraux
- Rédaction de baux d'habitation
- Résiliation de bail
- Rédaction de congé
- Calcul de fermage

→ PROCEDURES

- Mise en demeure
- Contestation de congé
- Mise en œuvre du droit de préemption
- Protocole d'accord : rédaction et analyse juridique
- Injonction de payer
- Conciliation et jugement devant le TPBR

→ DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- Dossier de demande d'autorisation d'exploiter (conseil, préparation et vérification avant dépôt)
- Choix et rédaction des clauses DPU
- Rédaction des conventions d'échange de parcelles

LE DROIT DES SOCIETES

Contact : **Stéphane Lefever** au 03 22 53 30 36
stephane.lefever@fdsea80.fr

→ DROIT DES SOCIETES

- Création de société agricole : GAEC, EARL, SCEA, SCL (société civile laitière).
- Modification de société agricole : réduction et augmentation de capital, cession des parts, entrée, sortie d'associé, changement de siège social, ...
- Mise à jour de société agricole : statuts, convention de mise à disposition.
- Rédaction de contrat de prestations de services, ...

→ DROIT FISCAL

- Déclaration de revenus.
- Déclaration d'ISF (impôt solidarité sur la fortune).



LE DROIT DU TRAVAIL

Contact : **Benoît Lictévout** au 03 22 53 30 40
benoit.lictévout@fdsea80.fr

Thomas Quennehen au 03 22 53 30 43
thomas.quennehen@fdsea80.fr

Assistantes :

Magalie Devoitine au 03 22 53 30 63
magalie.devoitine@fdsea80.fr

Catherine Lebegue au 03 22 53 30 48
catherine.lebegue@fdsea80.fr

- Contrat CDI
- Avenant de contrat (simple, accord)
- Procédure de modification
- Procédure disciplinaire simple
- Procédure disciplinaire renforcée
- Règlement Intérieur
- Rupture conventionnelle
- Procédure de rupture de contrat amiable
- Procédure de licenciement pour raison médicale (**), pour motif personnel (**) et pour raison économique (**)
- Transaction entre parties : rédaction d'un protocole et analyse d'un protocole rédigé par partie adverse
- Document unique d'évaluation des risques
- Audit social
- Constitution de groupements d'employeurs
- Dissolution de groupements d'employeurs
- Abonnement annuel Fiche de paie (salarié permanent, -50% pour les suivants)
- Fiche de paie salariés occasionnels (devis si nombre important)
- Documents de fin de contrat (occasionnel)
- Jugement et Conciliation Prud'hommes

(** : sur fourniture des éléments complets justifiant du type de procédure choisi par l'employeur)

